

## Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses activités, le formateur professionnel d'adultes respecte le cadre contractuel de la formation, la réglementation en vigueur dans son domaine de spécialité et dans la formation professionnelle, ainsi que les obligations du système de qualité et de conformité de son organisation. Il s'adapte aux évolutions de son environnement et maintient son niveau d'expertise et de performance grâce à une démarche de veille permanente et à l'analyse régulière de ses pratiques d'animation, d'accompagnement et de communication.

Le formateur professionnel d'adultes s'appuie sur le cahier des charges et la convention établie avec le commanditaire pour préparer et assurer ses activités. Il assure la traçabilité de la formation dans le cadre du système qualité. En formation, il repère et prévient les situations à risque en termes d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Dans ses pratiques, il applique et il sensibilise les apprenants aux principes de la RSE, notamment concernant la non-discrimination ou les écogestes. Sa veille permanente et son intégration dans des réseaux professionnels lui permettent de maintenir et d'actualiser ses compétences dans sa spécialité et dans la formation professionnelle afin d'ajuster ses formations. La veille lui permet également d'identifier les acteurs relais au sein ou à l'extérieur de son organisation susceptibles de répondre aux besoins des apprenants. Il analyse ses pratiques en s'appuyant sur une méthodologie dédiée et sur des références théoriques, afin d'identifier ses points forts et ses axes de progrès et ainsi de maintenir ou d'améliorer l'efficacité de son activité.

Dans l'exercice de cette activité, le formateur professionnel d'adultes s'appuie sur des documents administratifs et des outils de suivi pédagogiques pour collecter et transmettre les éléments de preuve. Il utilise des outils de veille individuelle ou partagée pour collecter et utiliser les informations sur les évolutions technologiques, concurrentielles, pédagogiques et réglementaires relatives à son secteur d'activité et à la formation professionnelle.

Le formateur professionnel d'adultes exerce cette activité en amont, tout au long et après la formation. Selon les cas, il peut y travailler seul ou bien en collaboration avec des acteurs au sein ou à l'extérieur de son organisation. Il peut ponctuellement se déplacer afin de rencontrer des acteurs de son territoire ou de participer à des événements relatifs à la formation professionnelle ou à sa spécialité.

Le formateur professionnel d'adultes est le garant de la qualité et de l'actualisation de la formation. Il respecte le cadre contractuel et réglementaire de la formation, et il s'assure de la bonne compréhension et de l'application par les apprenants de la réglementation en vigueur dans le domaine de spécialité. Il s'assure que les activités proposées aux apprenants respectent les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité. Il rend compte de ses activités à son responsable et il assure la traçabilité de la formation vis-à-vis du commanditaire ou du financeur de la formation.

Le formateur professionnel d'adultes peut réaliser la veille et l'analyse de pratiques seul ou dans un collectif au sein ou à l'extérieur de son organisation. Au sein de son organisation, il collabore avec le service administratif, le référent qualité ou le référent handicap. A l'extérieur de son organisation, il peut collaborer avec des partenaires du secteur de la formation. Ponctuellement, il peut participer à des réunions de bilan auprès de partenaires, de commanditaires ou de financeurs. Le formateur est également en contact avec des professionnels de son domaine de spécialité sur son territoire ou sur les réseaux sociaux.

### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FPA	REAC	TP-00350	07	21/12/2022	21/12/2022	17/56